



COMMUNE DE SAINT DENIS LES BOURG (AIN)

DECISION DU MAIRE

N°063/2023- Marché de Travaux selon la procédure adaptée – Travaux électriques dans divers bâtiments communaux (Pôle Bout'chou, Groupe scolaire du village et Foyer)

Le Maire de St Denis lès Bourg (Ain) :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juin 2020, décidant de confier au Maire l'ensemble des délégations prévues aux articles L.2122-22 1^e à 22^e et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et lui donnant délégation pour conclure les marchés passés selon la procédure adaptée,

Considérant la consultation lancée selon la procédure adaptée, compte tenu du montant prévisionnel du marché,

Considérant les trois offres reçues,

Considérant le rapport d'analyse des offres dressé le 3 novembre sur la base des critères de jugement des offres définis préalablement,

Considérant que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal,

DECIDE

Article 1 : De retenir l'offre de la SARL BUCHAILLE (01000 Saint-Denis-lès-Bourg) pour un montant total de 49 665.00 € HT, soit 59 598€ TTC (PSE Pôle Bout'chou et GS Village incluses).

Article 2 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil municipal.

Article 3 : La présente décision sera annexée au registre des délibérations du Conseil municipal et publiée sur le site internet de la commune.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux dans les deux mois de sa publication en vertu de l'article R421-1 du Code de la justice administrative. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Lyon.

Le 14 novembre 2023

Le Maire,

Guillaume FAUVET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20231114-063-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2023

Publication : 14/11/2023